

## **Note de Christian BATAILLE à Ségolène ROYAL**

### **ENERGIE : UN ENJEU POLITIQUE**

**La question énergétique était, il y a peu encore, considérée comme une affaire de spécialistes. Aujourd'hui, nous continuons de regarder ce problème comme un problème plutôt subsidiaire.**

**On retient surtout son incidence sur l'environnement et en matière d'effet de serre.**

**Or, l'énergie est devenue en quelques années une dépense de première importance dans le budget des ménages.**

**Surtout, cette question alimente les inquiétudes pour l'avenir et développe les incertitudes pour notre approvisionnement futur.**

### **LES SOCIALISTES ET L'ENERGIE NUCLEAIRE**

A l'occasion des prochaines échéances de 2007, nous ne pourrons pas échapper à un débat sur la place du nucléaire dans notre politique énergétique.

On ne peut pas séparer le problème de l'énergie nucléaire du débat énergétique global en s'en tenant à la seule question électrique. En intégrant les besoins en matière de transports, ce n'est pas le chiffre de 80% de l'approvisionnement électrique qui doit être mis en avant mais celui de 40% des besoins énergétiques satisfaits par le nucléaire en France.

Se contenter d'annoncer, comme le fait le programme du parti socialiste, que la part du nucléaire dans la production d'énergie sera réduite, sans préciser comment et à quel rythme cette réduction sera opérée, n'est pas suffisant.

Nous devons dire, le plus tôt possible, si nous pourrons à la fois, réduire les émissions de CO<sup>2</sup> et conforter notre indépendance énergétique, tout en assurant à nos concitoyens un accès à l'énergie à des prix raisonnables.

Quelles que soient nos positions doctrinales de départ et quelles que soient les alliances électorales envisagées, nous avons tout intérêt à ouvrir le débat le plus en amont possible des futures élections pour éviter que ces questions viennent, au dernier moment, prendre une importance exagérée et déterminer, à elles seules, le choix de certains électeurs.

Dans une matière aussi sensible, l'ambiguïté, qui a longtemps prévalu dans notre parti, ne sera plus tenable dans la durée.

La politique énergétique n'est plus une question accessoire et propre au débat d'idées, elle relève désormais du quotidien des citoyens-consommateurs, elle sera au cœur des débats et conditionnera en grande partie l'action gouvernementale des années à venir.

En cette matière, les décisions sont d'autant plus difficiles à prendre, que le " temps énergie " ne correspond pas " au temps politique ". Entre la prise d'une décision et le début du fonctionnement d'une installation de production d'électricité, il peut, en effet, s'écouler une

ou deux décennies, alors que l'horizon politique est limité à cinq ans. Le temps énergétique est un temps long alors que le temps politique est relativement court.

L'approvisionnement en énergie et particulièrement en électricité, est un domaine où il faut faire des choix courageux, sans céder au politiquement correct ou aux impératifs du moment.

Quand ils reviendront au pouvoir, les socialistes auront des décisions difficiles à prendre, raison de plus pour y réfléchir dès maintenant !

Tout porte à penser que les français, sensibilisés par la hausse rapide des prix de l'énergie, sont conscients de la situation et prêts à accepter ces décisions difficiles, pour peu qu'on leur explique honnêtement les avantages et les inconvénients des solutions proposées.

## **Quelle part d'énergie nucléaire doit-on conserver ?**

En 2004, en France, la production d'électricité a été assurée à 78,2 % par les centrales nucléaires d' EDF.

Ce pourcentage est indéniablement trop élevé et nous devons, comme le préconise le programme du parti socialiste, le ramener à un niveau plus raisonnable.

Toute la question est de savoir où se situe ce niveau raisonnable.

Les prétendus programmes de sortie du nucléaire ne reposent sur aucune donnée sérieuse, même si leurs auteurs se parent souvent du titre d'économiste, alors que qu'ils ne sont, en fait, que des idéologues.

D'un autre côté, vouloir couvrir la France d'un réseau d 'EPR dans les vingt ans qui viennent, comme l'envisagent certains technocrates, n'a pas non plus de sens et ne tient pas compte ni des besoins ni des inquiétudes de la société.

Il faut toutefois noter qu'au moment où un consensus est en train de s'établir pour réduire l'importance de notre industrie nucléaire, plusieurs pays, industrialisés ou émergents, commencent ou recommencent à s'intéresser aux centrales nucléaires.

En Finlande, le Parlement a autorisé la construction d'un réacteur EPR, de conception française, qui devrait entrer en service en 2009.

Aux Etats-Unis, la loi sur l'énergie de 2005 a confirmé la volonté du gouvernement de relancer la construction de centrales, et en Grande-Bretagne, le gouvernement envisage la construction de nouveaux réacteurs pour remplacer le parc actuel vieillissant.

En 2006, 25 réacteurs sont en construction, à Taiwan et en Russie, en Inde, au Japon, et surtout en Chine, ce dernier pays comptant être doté, en 2020, de 30 à 50 réacteurs.

D'autres pays émergents, comme le Brésil, étudient eux aussi une relance du nucléaire.

En Suède et en Allemagne, nations qui ont officiellement renoncé au nucléaire, des contacts privés m'ont montré que des responsables politiques, y compris dans les rangs du parti socialiste, sont prêts à revenir sur leur décision de démantèlement des centrales nucléaires.

Pourquoi ce regain d'intérêt pour une technologie que beaucoup considéraient comme condamnée ?

### La consommation d'électricité continue à croître

Malgré quelques réussites en matière d'économie d'énergie, la consommation d'énergie primaire est passée, en France, de 180 Mtep\* en 1973 à 276 Mtep en 2004, soit une augmentation de 54 % (tep : tonne équivalent pétrole).

Pour la même période, la consommation finale d'électricité a pour sa part augmenté de 178 %, et tout laisse à penser que cette consommation continuera à augmenter de 1,5 % par an en moyenne jusqu'en 2010.

La demande d'électricité croît inexorablement avec la multiplication des produits « blancs » (électroménager et climatisation), des produits « bruns » (audio, vidéo...) et avec celle des produits « gris » (informatique, domotique...).

Dans nos sociétés, de plus en plus sophistiquées, tout, et en particulier l'architecture, contribue à nous faire consommer de plus en plus d'électricité.

Certains modèles tablant sur une réduction drastique de consommation d'électricité, pour permettre de sortir du nucléaire sont, du moins pour le moment, totalement irréalistes.

Cette dérive inquiétante est due à l'absence, en France, comme en Europe d'ailleurs, d'une politique sérieuse de plafonnement de la consommation d'électricité.

La libéralisation de la production d'électricité, promue par les instances européennes, a privé les gouvernements de toute véritable possibilité d'orienter la consommation d'énergie.

En effet, quel est le rôle d'un électricien privé, si ce n'est produire et vendre le maximum d'électricité au plus haut prix pour satisfaire ses actionnaires.

La mise en place d'une politique d'économie d'énergie efficace passera obligatoirement par une reprise en main de ce secteur par le gouvernement.

Réduire la consommation d'électricité, sans passer par le biais de la hausse des prix, est possible, mais cela prendra des années, alors que nous aurons dans ce domaine des décisions cruciales à prendre dès notre retour au pouvoir.

### Les approvisionnements en énergie sont de plus en plus sous tension

L'augmentation des prix du pétrole et du gaz, enregistrée depuis deux ans, constitue un signal d'alarme.

Toutefois, contrairement à certaines prévisions, il semblerait que l'après pétrole, au niveau planétaire, ne surviendra pas avant au moins un demi-siècle ; le progrès technique, stimulé par la hausse des cours, permettant d'enregistrer des avancées significatives, aussi bien dans la découverte de nouveaux gisements que dans l'exploitation des puits anciens.

En revanche, la demande croissante des pays émergents et la spéculation entraînent des tensions de plus en plus graves alors que, pour le moment, aucune autre forme d'énergie ne peut valablement remplacer le pétrole dans le secteur des transports.

La réduction de notre dépendance énergétique reste donc un impératif, et les pays qui, comme l'Allemagne, ont longtemps considéré qu'il s'agissait d'un problème secondaire sont en train de réviser leur position.

L'uranium, est la seule source d'énergie qui se trouve en abondance dans des pays politiquement stables, comme le Canada et l'Australie. Les pays de l'OCDE possèdent à eux seuls 40 % des réserves mondiales connues, ce qui représente au total un peu plus de 70 années de la consommation avec les technologies existantes.

Si l'on tient compte des réserves potentielles, l'approvisionnement en uranium, même en utilisant les réacteurs actuels qui ont un faible rendement, est donc assuré pour une longue période.

Le retraitement des combustibles usés et la mise en œuvre de réacteurs de 4<sup>ème</sup> génération, aujourd'hui à l'étude, permettraient d'assurer un approvisionnement en uranium pour plusieurs siècles, même en multipliant le nombre des centrales.

Dans une conjoncture énergétique de plus en plus tendue, aucune forme d'énergie ne doit être disqualifiée, à priori pour des raisons principalement idéologiques.

La sécurité des approvisionnements et la compétitivité des prix, les deux objectifs principaux de la politique énergétique française depuis les années 70, nous imposent le maintien d'une industrie nucléaire forte, même si sa part relative dans la production totale d'énergie électrique pourrait être revue à la baisse.

### La lutte contre le changement climatique doit constituer un objectif prioritaire

Nul ne conteste, aujourd'hui, que les activités humaines et les rejets de gaz à effet de serre qu'elles entraînent, nous conduisent à une augmentation progressive de la température terrestre.

Comment ralentir le rythme de la modification de l'atmosphère terrestre, quand on sait que la production d'énergie dans le monde repose encore, pour 86 %, sur les énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) sources de gaz à effet de serre ?

Dans les conditions actuelles, les transports, qu'ils soient terrestres, aériens ou maritimes ne peuvent pas se passer de pétrole (il faut toutefois souligner l'utilisation de l'électricité dans les transports en commun : chemin de fer, tramway, métro, trolley-bus...).

Le charbon, pour sa part, constitue un combustible irremplaçable pour certains pays qui, comme la Chine, en sont producteurs. La consommation mondiale de charbon devrait d'ailleurs continuer à croître de 1,5 % par an, dans les deux prochaines décennies.

Le protocole de Kyoto sera, à coup sûr, insuffisant pour résoudre le problème du réchauffement climatique, même s'il a permis d'enclencher un mécanisme vertueux qu'il faudra relancer.

Une partie des socialistes et certains de nos éventuels alliés militent fortement pour le développement des énergies renouvelables.

Inépuisables, non polluantes et non émettrices de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables ont des avantages certains qu'il faut impérativement développer, mais elles ont toutefois leurs limites dont il faut être conscient.

L'hydraulique a atteint en France son plafond, le solaire photovoltaïque, dans les conditions techniques actuelles, n'est pas rentable, et le développement de l'éolien se heurte à des contraintes d'implantation de plus en plus sérieuses.

Dans l'état actuel des techniques, l'éolien est, parmi toutes les énergies renouvelables, celle sur laquelle on peut fonder le plus d'espoir.

Il n'en demeure pas moins que cette forme de production d'énergie ne peut connaître qu'un développement limité.

Il s'agit, tout d'abord, d'une technologie étroitement soumise aux conditions météorologiques, une éolienne ne pouvant fonctionner qu'avec des vents compris entre 18 km/h et 90 km/h. Le caractère aléatoire et discontinu du fonctionnement de ces installations fait qu'il faut impérativement les compléter par des centrales traditionnelles, qui évitent les ruptures d'approvisionnement.

Cette contrainte, liée au régime des vents, limite leur puissance garantie à 10 à 20 % de la puissance installée. En Allemagne, souvent citée en exemple, les 16 600 MW de puissance installée n'ont fourni, en 2004, que 3 % de la production électrique totale.

La seconde limite à l'utilisation de l'énergie éolienne est celle de son coût de production. Actuellement, le prix de rachat par EDF a été fixé en moyenne autour de 80 € par MWh, alors que des études conduites par des universités indépendantes aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, et en Finlande, ont estimé que les réacteurs nucléaires de

nouvelle génération produiront, dès 2010, de l'électricité à un coût d'environ 30 € par MWh. De son côté, la Direction générale de l'énergie a calculé que le coût du MWh nucléaire produit en France était de 28,4 € en 2005.

En privé, des responsables politiques des pays qui ont largement misé sur le développement de l'éolien, comme l'Allemagne, reconnaissent qu'il sera très difficile de poursuivre dans cette voie sans handicaper lourdement leurs industries.

Il faut, bien entendu, continuer à encourager les recherches sur les différentes énergies renouvelables, mais force est de constater que les avancées technologiques dans ce domaine sont très lentes et cela même dans les pays qui, ayant abandonné le nucléaire, peuvent concentrer leur crédits de recherche sur ces nouvelles formes d'énergie.

Le développement, même accéléré, des investissements dans les énergies renouvelables ne changera pas fondamentalement, du moins dans un avenir prévisible, ni notre approvisionnement énergétique ni la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Comme le notait récemment le Monde, il ne faudrait pas que ce développement ne serve en fait que d'alibi à une politique énergétique qui resterait sur le fond pratiquement inchangée.

Si l'on examine, lucidement, les contraintes qui pèsent sur notre approvisionnement en énergie, pour les années qui viennent, force est de constater qu'il n'existe que deux voies possibles : le maintien d'une industrie nucléaire forte ou le recours aux centrales à gaz.

La réduction de notre capacité de production d'électricité d'origine nucléaire se traduirait, irrémédiablement, par une consommation accrue de gaz, alors que ce combustible fossile est déjà responsable de 20 % des émissions de gaz à effet de serre.

Pour le moment, et dans l'état actuel des rapports de force politique au niveau européen, alors que la libéralisation de la production d'électricité nous prive des moyens de limiter la croissance de la demande d'électricité, le maintien d'une part significative d'électricité d'origine nucléaire reste la moins mauvaise solution.

Tout en conduisant activement une politique nouvelle de l'énergie, les socialistes devront donc se montrer réalistes et admettre que, pour les années qui viennent, il faudra se résoudre à recourir au nucléaire.

A partir du moment où cette position de principe serait admise, il faudra alors, et dans des délais relativement brefs, répondre à un certain nombre de questions pratiques auxquelles on ne pourra pas échapper sans nous discréditer.

## **Les questions auxquelles nous devons répondre dès notre retour au pouvoir**

Si nous voulons éviter une totale divergence entre des principes proclamés et la politique énergétique réellement suivie, il nous faudra prendre position sur un certain nombre de questions qui appellent des réponses sans ambiguïté.

Dans le domaine de l'énergie, la visibilité à long terme est un impératif et les réponses dilatoires risquent de conduire à des situations irréversibles.

### **Faut-il préparer le renouvellement du parc des centrales nucléaires ?**

La majorité des 58 réacteurs d'EDF ont été construits entre 1980 et 1990. Leur durée de fonctionnement devrait être de 40 ans, mais le résultat des visites décennales de

l'Autorité de Sûreté, laisse à penser que la plupart pourront rester en service au moins dix ans de plus, soit 50 ans au total.

Il n'en demeure pas moins, que la décision de construire les premiers réacteurs de remplacement devrait être prise dès 2015.

S'il s'agit de construire des réacteurs REP, comme ceux qui sont actuellement en service, il n'y aurait donc pas de réelle urgence.

Mais il serait irresponsable de ne pas profiter de ce renouvellement d'une partie du parc de nos centrales pour ne pas améliorer les techniques existantes. Dès lors, les têtes de série de ces nouveaux réacteurs devront être testées pendant plusieurs années, ce qui ramène la prise de décision à la période qui suivra immédiatement les élections.

Si nous ne voulons pas, comme la Suède ou l'Allemagne, entamer une lente extinction de notre industrie nucléaire au profit des centrales à gaz, nous devons confirmer les orientations prises dans la loi de programme du 13 juillet 2005, et prendre immédiatement les décisions nécessaires pour être à même, en 2015, de faire des choix techniquement fondés.

### Faut-il poursuivre le programme EPR ?

La majorité politique actuelle a décidé de construire en France un réacteur EPR (European Pressurized Reactor). Ce réacteur, du même type que celui qu'Areva construit en ce moment en Finlande, devrait constituer une tête de série et déboucher sur la construction d'une série d'installations qui se substitueraient aux plus anciennes centrales telles que celles du Bugey, de Fessenheim ou de Saint Laurent des Eaux.

En 2007, allons-nous accepter ce "coup parti" et continuer la réalisation du premier EPR français, ou revenir sur la décision hâtive de la présente majorité ?

L'EPR présente, par rapport aux réacteurs actuellement en service, des progrès en matière de sûreté, en particulier dans le cas d'une fusion du cœur et de la production de corium, mais ce n'est en aucun cas un réacteur fondamentalement différent des REP.

Fallait-il se lancer dans la réalisation d'une série de réacteurs "évolutionnaires", sans attendre les éventuels réacteurs de quatrième génération qui devraient marquer une véritable rupture technologique ?

Areva considère qu'il existe un marché potentiel des EPR à l'exportation et qu'il est donc indispensable de se doter, sur le sol national, d'installations similaires à celles que l'on veut vendre à l'étranger.

Le nucléaire est, il est vrai, une des rares industries où la France dispose encore, pour les années qui viennent, d'un véritable leadership.

En l'absence de constructions nouvelles, il est certain que les jeunes générations d'ingénieurs et de chercheurs se détourneront de l'industrie nucléaire. On sent d'ailleurs, dès maintenant, une certaine désaffection des meilleurs nouveaux diplômés des grandes écoles pour les métiers liés à l'atome.

La poursuite du programme EPR dépend donc de la volonté de la France de rester une grande puissance nucléaire. Nos voisins allemands ont choisi de se retirer de ce secteur, alors que les Etats-Unis semblent décidés à revenir en force sur le marché.

Nous avons donc un choix majeur à effectuer, qui s'apparente au tout ou rien, car une demi-mesure dans ce domaine n'aurait pas de sens.

Malgré ses inconvénients et son coût, le programme EPR doit à mon sens être poursuivi, dès lors que ne serait pas retenue l'option de "sortie du nucléaire", option que beaucoup en Suède commencent à regretter.

### Faut-il encourager les recherches sur les réacteurs de 4<sup>ème</sup> génération ?

L'objectif principal des réacteurs de 3<sup>ème</sup> génération, tels que l'EPR, est d'améliorer la sûreté en augmentant la compétitivité de l'énergie nucléaire, par rapport aux énergies concurrentes et en particulier par rapport au gaz naturel.

Il est toutefois permis de penser, que le renouvellement de notre parc nucléaire, s'il est décidé, devrait plutôt se faire au moyen de réacteurs dont le fonctionnement repose sur de nouveaux concepts qui, pour l'instant, ne restent que des réacteurs-papier non opérationnels à une date précise.

Plusieurs pays, comme les Etats-Unis, la Russie ou l'Afrique du Sud, ont d'ores et déjà lancé des recherches qui devraient permettre, vers 2030 ou 2040, de faire un véritable saut technologique.

En France, Areva conduit des recherches sur un réacteur à haute température refroidi à l'hélium, dont la construction pourrait commencer vers 2015.

La France fait d'ailleurs partie du forum international " Génération IV ", par lequel dix pays coordonnent leurs recherches.

La France dispose, dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides, d'une expérience ancienne obtenue grâce aux installations de Phénix, toujours en service, et de Superphénix aujourd'hui en cours de démantèlement.

Les spécialistes continuent à affirmer que les réacteurs à neutrons rapides présentent des avantages considérables mais, sur un plan politique, sera-t-il possible à une majorité de gauche de relancer cette filière après l'impasse de Superphénix ?

La mise en service d'un surgénérateur, à l'horizon 2020, demandée par l'actuel Président de la République, a été envisagée dans la loi votée en juin 2006 pour la partie expérimentale, sans doute à Marcoule. Devrons-nous confirmer cette orientation, nous retirer du Forum de " Génération IV " et réorienter les recherches conduites par le CEA, alors que cet organisme demande le doublement de ses crédits destinés aux recherches sur les réacteurs du futur ? En tout état de cause, une coopération avec les Etats-Unis serait une réponse politiquement intelligente et intellectuellement utile par rapport à la vision gaullienne traditionnellement isolationniste.

### Doit-on continuer à retraiter le combustible nucléaire usé ?

Bien que, comme on l'a vu précédemment, les réserves connues de minerais d'uranium soient largement suffisantes pour le siècle actuel, on peut regretter que les réacteurs en service ne valorisent qu'une très faible part du combustible qu'ils consomment.

Même si l'uranium ne représente qu'environ 5 % du coût du MWh d'origine nucléaire, la hausse récente du minerai (plus 70 % de 2005 à 2006) semble justifier, du moins sur le plan économique, le recours au retraitement.

Alors que des pays, comme la Suède ou les Etats-Unis, ont décidé de ne pas retraiter le combustible usé et de le stocker tel quel en couches géologiques profondes, la France, avec l'usine Areva de La Hague, a développé une technologie qui n'a pas d'équivalent dans le reste du monde.

En retraitant notre combustible usé, et celui de pays étrangers comme l'Allemagne, la Suisse et le Japon, on peut recycler 96 % des matières énergétiques encore contenues dans le combustible usé, fabriquer le combustible MOX qui peut être utilisé dans les réacteurs actuels, et réduire d'un facteur 5 le volume des déchets à haute activité à stocker.

Techniquement et économiquement, le recours au retraitement est donc très largement justifié.

Qu'en est-il, en revanche, sur le plan de la sûreté ?

Une simple visite à l'usine de La Hague suffit à prouver que le retraitement est une opération longue et complexe et, par là même, susceptible de présenter des risques pour les travailleurs, pour l'environnement et pour la population.

Il faut également noter que l'utilisation du combustible MOX, issu du retraitement, pose des problèmes de sûreté dans les centrales, et que la question de son retraitement n'est pas clairement tranchée.

Dans ces conditions, faut-il conserver une technologie qui, à l'origine, avait été mise en place pour alimenter les réacteurs à neutrons rapides ?

L'existence de l'usine de La Hague ne suffit pas, à elle seule, à justifier la poursuite d'une filière qui présenterait plus d'inconvénients que d'avantages, même si sa disparition entraînerait une véritable catastrophe économique et sociale dans le département de la Manche.

Un gouvernement, issu d'une majorité de gauche, devrait engager un débat sur ce dossier, à condition que ce débat soit bien préparé et qu'il se déroule dans des conditions optimales d'objectivité.

Les conclusions de cette réflexion permettraient au Parlement de prendre une décision éclairée car c'est au Parlement, et à lui seul, de se prononcer sur un sujet politiquement aussi sensible.

### Quelle solution pour les déchets radioactifs ?

La relance ou même le maintien de l'industrie nucléaire passe, à l'évidence, par la mise en place de solutions techniques permettant une évacuation définitive et sûre des déchets radioactifs qu'elle produit.

Le problème se pose, surtout, pour les déchets à haute radioactivité, issus ou non du retraitement des combustibles utilisés dans les centrales.

Il ne faut pas oublier, en effet, que le stockage définitif des déchets de faible et de moyenne activité à vie courte s'effectue sans problèmes de sûreté, ni hostilité de la population, depuis plusieurs années dans les centres de l'Andra dans l'Aube à Soullaines et Morvilliers.

Reste donc à trouver une solution pour les déchets à haute et moyenne activité à vie longue.

Il s'agit d'un problème délicat sur lequel on a réalisé des avancées législatives progressives, notamment depuis 1991.

Il existe, dès maintenant, entre tous les pays qui disposent de centrales nucléaires, un consensus sur le stockage définitif en couches géologiques profondes ; très peu de pays ont retenu, comme l'a fait la France, des alternatives toujours envisageables (entreposage, transmutation...).

Ayant suivi cette question depuis plus de 16 ans et après avoir visité pratiquement tous les pays concernés, je pense, comme la quasi-totalité des experts, qu'il est possible de stocker des déchets à haute activité, en profondeur, en toute sécurité pour une très longue durée sauf si des avancées technologiques nouvelles apportaient d'autres réponses.

Les Etats-Unis ont, d'ores et déjà, commencé à stocker des déchets radioactifs à moyenne activité mais à vie très longue, comme le plutonium, dans le Waste Isolation Pilot Plan situé dans une mine de sel du Nouveau Mexique, les suédois ont leurs réponses propres, nous-mêmes pourrions en France faire de même.

Les opposants au nucléaire ont concentré leurs critiques et leurs actions sur le problème du stockage des déchets car c'est un maillon décisif du cycle du combustible nucléaire.

En réalité, si l'industrie nucléaire présente des dangers, c'est à d'autres stades du processus, et les améliorations à apporter sur le plan de la sûreté devraient plutôt concerner les centrales et les installations de retraitement des combustibles usés.

Ne nous trompons pas de cible, si les mécanismes de contrôle devaient être renforcés et réorganisés, ce n'est pas sur l'aval du cycle mais sur le fonctionnement journalier des installations de production d'électricité qu'ils doivent se fonder.

Reprenant les grands principes de la « loi Bataille » de 1991, la nouvelle loi de 2006 sur le traitement des déchets radioactifs va permettre de mettre en place des dispositifs relativement satisfaisants. Le problème sera donc, avant tout, de suivre attentivement les travaux du laboratoire souterrain de Bure, pour savoir si l'argile de cette région présente des capacités de confinement favorables. En tout état de cause et, suite au vote de la loi par l'actuelle majorité, le prochain palier de décision n'interviendra plus avant 8 ou 10 ans.

## En résumé

- 1- On peut réduire progressivement la part du nucléaire mais il faudra alors améliorer nos capacités par la construction de grosses unités au gaz. Le système français d'approvisionnement a d'ailleurs montré son insuffisance en fourniture de pointe, cet été.
- 2- Il faut poursuivre une politique de maîtrise des déchets nucléaires qui s'impose quelles que soient les options retenues. Cette question doit être déconnectée des décisions liées au programme nucléaire.
- 3- L'industrie française doit tirer avantage de la capacité internationale d'Areva en laissant se poursuivre la construction d'une tête de série EPR.

## PROPOSITIONS POUR UN GOUVERNEMENT DE GAUCHE

### **Redonner au gouvernement les moyens de conduire une politique de l'énergie volontariste**

Depuis maintenant près de deux décennies, les gouvernements successifs ont, sur injonction de la Commission européenne, accepté d'abandonner peu à peu leurs pouvoirs en matière de politique de l'énergie.

Comment peut-on espérer que des choix nationaux responsables pourront l'emporter face à des intérêts privés, qui encouragent la gestion au jour le jour et dont le seul but est de maximiser leurs profits ?

Une reprise en main de la politique énergétique est un préalable à tout programme sérieux d'économies d'énergie et à toute tentative de mieux répartir entre elles les différentes sources de production d'électricité.

Une volonté de retour à la maîtrise nationale de la production d'énergie heurterait bien des intérêts, susciterait des oppositions violentes en France et en Europe, mais serait bien comprise de nos concitoyens qui commencent à prendre conscience des inconvénients, et même des dangers, de la dilution libérale dans ce domaine.

Voici donc quelques propositions qui pourraient permettre aux socialistes d'affirmer leur différence, et marquer une nette rupture avec les politiques suivies par les gouvernements de droite.

### Création d'un Ministère de l'Energie

Contrairement à tous les ministères et secrétariats d'Etat " gadget ", la création d'un Ministère de l'Energie indépendant et de plein exercice répondrait à une nécessité urgente.

Le dépérissement voulu du Ministère de l'Industrie fait que cette structure n'aurait plus les moyens de conduire une politique énergétique volontariste, même si elle était décidée par le gouvernement.

Mise à part la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, qui va devenir la Haute autorité de sûreté et qui fonctionne relativement bien, les services du Ministère de l'Industrie sont exsangues.

De jeunes X Mines, d'ailleurs souvent très brillants, n'y font qu'un passage en attendant des fonctions plus intéressantes et surtout plus rémunératrices.

La tutelle des agences et des établissements publics qui travaillent dans le domaine de l'énergie n'est plus assurée de façon sérieuse, ce qui entraîne des fonctionnements erratiques et souvent contradictoires entre eux.

Une reprise en main politique et la reconstitution d'une structure administrative solide passe par la création d'un ministère séparé, de plein exercice, comme cela existe d'ailleurs dans plusieurs autres pays.

L'approvisionnement en énergie est devenu une question suffisamment stratégique, pour que le Président et le Premier Ministre puissent s'appuyer sur un responsable unique, capable de leur proposer les choix et les arbitrages nécessaires, et apte à soutenir efficacement, à l'étranger et devant les instances communautaires, la position de la France.

### Instauration d'un Conseil supérieur de l'énergie

Le gouvernement, et en particulier le Ministre de l'énergie, devraient pouvoir s'appuyer sur les travaux d'un organe de réflexion et d'étude diversifié et indépendant.

Il ne s'agit pas de créer une structure supplémentaire, mais au contraire de regrouper les différents Conseils et Haute autorités indépendantes, qui n'ont qu'une vue partielle des problèmes et qui ne se distinguent pas par leur efficacité.

Ce Conseil pourrait proposer les mesures à prendre et les études à engager pour conduire une politique énergétique cohérente.

Il pourrait être, également, le lieu où s'organiseraient les grands débats destinés à permettre l'expression des populations concernées par les projets d'installations de production d'énergie.

### Mise en place d'une délégation à l'aval du cycle nucléaire

En France, comme dans tous les pays où existent des centrales nucléaires, les problèmes liés à l'aval du cycle, à la gestion des déchets et au démantèlement des installations hors d'usage, constituent un dossier tout à fait particulier, qui demande un traitement spécifique et quelque peu hors norme.

Si, comme je le pense, les questions purement techniques pourront être résolues de façon satisfaisante, il n'en demeure pas moins que l'acceptation, par les populations concernées, des installations de stockage des déchets radioactifs n'est pas assurée.

En effet, ces déchets entraînent des réactions de rejet, alors que les centrales qui présentent en fait beaucoup plus de risques sont généralement bien acceptées.

Il faut dire que l'organisation, ou plutôt la désorganisation de la gestion de l'aval du cycle, n'est pas faite pour rassurer.

Les producteurs de déchets, EDF, CEA, AREVA et Ministère de la Défense, persistent à faire ce qu'ils veulent en entreposant ça et là certains produits plus ou moins dangereux.

L'ANDRA, qui gère de façon satisfaisante les déchets à moyenne et à faible activité, ne parvient pas à s'affirmer pour la conception et la réalisation des installations destinées aux déchets à haute activité. Il faut dire que les multiples changements dans la direction et la présidence de cet établissement n'ont pas amélioré la cohérence de sa gestion.

L'IRSN, qui aura pourtant un jour à valider les solutions techniques retenues par l'ANDRA, semble se désintéresser de ces questions.

Quant au Ministère de l'Industrie, il n'apparaît dans ce dossier que sur les questions de sûreté, d'ailleurs bien suivies par la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, mais n'a manifestement aucune ligne cohérente sur les autres aspects du dossier de l'aval du cycle nucléaire.

A partir du moment où ce dossier concerne de multiples ministères : Industrie, Environnement, Santé, Défense nationale, Intérieur ..., il serait, comme je l'ai d'ailleurs déjà proposé à plusieurs reprises, plus logique de créer une Délégation interministérielle à l'aval du cycle nucléaire, qui ferait la liaison entre les différents ministères et coordonnerait les travaux des établissements publics et sociétés concernés.

Si l'ouverture à la concurrence conduit, dans un avenir proche, à des centrales nucléaires privées, une telle Délégation sera d'autant plus nécessaire pour surveiller l'application des conditions techniques mais aussi financières dans lesquelles seront gérés l'évacuation des déchets et le démantèlement des installations hors d'usage.

La confiance, que nous pouvons avoir actuellement dans la culture de service public d'EDF et du CEA et dans les syndicats de ces établissements, ne sera pas obligatoirement transposable à des structures dont la motivation première sera la rémunération des actionnaires.

### Création d'un fonds dédié destiné à financer la gestion de l'aval du cycle nucléaire

Le cycle du combustible nucléaire s'étend sur des durées extrêmement longues. Les derniers combustibles qui seront utilisés dans les centrales les plus récentes, s'ils sont retraités, ne seront stockables que vers la fin ce siècle.

Les exploitants du nucléaire ont été contraints de constituer des provisions pour financer le traitement des déchets et le démantèlement des installations hors d'usage.

Les provisions constituées par EDF, le CEA et AREVA s'élevaient, en 2003, à 80 milliards d'euros, ce qui est loin d'être négligeable et représente une manne qui suscite les convoitises.

Cependant, comme le notait la Cour des comptes, ce système de provisions internes n'a été conçu que comme une réponse partielle à la question posée.

La nouvelle loi de 2006 sur la gestion des déchets radioactifs a renforcé les moyens de contrôle sur la constitution de ces provisions, mais la solution française apparaît comme très largement décalée par rapport aux solutions retenues en Suède, en Finlande et en Suisse, où, pour garantir le financement à long terme de l'aval du cycle nucléaire, il a été créé un fonds dédié extérieur aux entreprises concernées et géré par l'Etat.

Un tel fonds permettrait au gouvernement d'orienter la recherche et la gestion des déchets radioactifs, et de s'assurer, à tout moment, que les provisions constituées correspondent bien aux dépenses à financer à moyen ou long terme.

Lors de la discussion de la loi de 2006, j'ai défendu, au nom du Groupe socialiste, avec insistance, la création d'un fonds dédié et externalisé, placé sous le contrôle de l'Etat et géré par la Caisse des Dépôts. Nous n'avons pas été suivis par la majorité sensible aux pressions des exploitants qui sont, bien entendu, hostiles à cette solution pour des raisons financières, mais aussi par crainte de voir les responsables politiques mieux contrôler leur gestion.

De toute manière, le nouveau statut indépendant d'EDF ainsi que l'apparition de propriétaires privés de centrales nucléaires rendent l'externalisation des provisions indispensables car il n'est pas possible de garantir à long terme la pérennité des sociétés concernées.

### **Restaurer la confiance de la population dans le nucléaire**

De nombreux sondages montrent que la moitié de la population française doute de l'industrie nucléaire, en partie à la suite de la catastrophe de Tchernobyl.

Mais, les responsables de cette industrie portent également une part de responsabilité dans ce sentiment de défiance envers leurs activités, en raison de la culture du secret que certains ont beaucoup de mal à abandonner.

Les campagnes acharnées, mais pas toujours justifiées, des associations anti-nucléaires ont également contribué à décrédibiliser l'usage de l'atome. Il faut d'ailleurs remarquer que l'opposition au nucléaire est, avec l'opposition aux OGM, l'élément fédérateur unique de ces groupements.

L'opposition aux éoliennes, conduites par des associations locales et citoyennes elles aussi, montre bien qu'il n'y a pas de doctrine commune de défense de l'environnement en cette matière.

S'il faut, parfois, prendre en compte certaines des critiques formulées par les anti-nucléaires, il ne faut pas oublier que ce dossier constitue leur " fonds de commerce " et qu'ils sont contraints pour continuer à exister, de trouver constamment de nouveaux sujets de contestation.

En tout état de cause, que la défiance envers le nucléaire soit justifiée ou non, le fait est qu'elle existe et que nous devons, à partir du moment où nous ne pourrons pas nous passer de cette énergie dans les années qui viennent, prendre une série de mesures pour garantir la sûreté des installations et les faire connaître.

### **Discussion de tous les grands projets concernant l'énergie au Parlement**

L'exemple de la Finlande devrait nous faire réfléchir à ce qu'est une véritable démarche démocratique.

En effet, dans ce pays, c'est le Parlement, et lui seul, qui a pris la décision de construire un EPR et de créer un centre de stockage géologique des déchets radioactifs.

Pendant plusieurs mois, les commissions des affaires économiques et de l'environnement ont procédé à des auditions d'experts nationaux et étrangers et de représentants des opposants au nucléaire.

Tous les éléments du dossier ont ainsi été rendus publics et les votes des parlementaires (159 pour et 3 contre le stockage géologique) ont été exprimés en toute connaissance de cause.

Quel contraste avec la France, où la décision de construire un EPR a été d'abord déclenchée au niveau du Président de la République !

J'avais, lors d'une révision de la Constitution, déposé un amendement qui aurait rendu le vote du Parlement obligatoire pour tous les projets d'investissements d'importance nationale ou concernant plus d'une région. Si nous voulons aligner nos procédures sur celles des pays où la démocratie s'exprime pleinement, il faudrait envisager une révision de la Constitution qui restaure véritablement les pouvoirs du Parlement.

En effet, si le Parlement n'est pas omniscient, c'est cependant le lieu où toutes les données sont rendues publiques et examinées de manière contradictoire. En cela, le passage devant les députés et les sénateurs constitue un élément irremplaçable et transparent de tout processus démocratique.

### Réformer la procédure des enquêtes publiques

Bien qu'améliorée par la loi Bouchardeau, la procédure des enquêtes publiques, préalable à tous les travaux pouvant avoir un impact sur l'environnement ou pouvant porter atteinte à la propriété privée, fonctionne mal.

La publicité de ces enquêtes est désuète et doit être mieux médiatisée.

La méthode de choix des commissaires - enquêteurs est inadaptée et pose des problèmes dans toutes les enquêtes liées aux installations de production d'énergie, et en particulier pour tout ce qui concerne l'énergie nucléaire et les déchets radioactifs.

Cette année, le gouvernement s'est avéré incapable, alors qu'il pouvait le faire, de réformer les procédures d'enquête publique.

### Créer, à l'exemple de la Suède, une cour de justice spécialisée dans l'environnement

En Suède, tous les projets pouvant entraîner des atteintes graves à l'environnement sont examinés par une autorité judiciaire spécialisée dans l'étude des impacts environnementaux.

Cette cour spécialisée organise des auditions publiques auxquelles peuvent participer toutes les parties prenantes. Sont entendues, tout particulièrement, les organisations de protection de l'environnement, à condition d'exister depuis 3 ans au moins, de compter plus de 2 000 membres et d'avoir un fonctionnement démocratique.

Selon les contacts que j'ai eus en Suède, ce mécanisme judiciaire fonctionne bien et est admis par tous, ce qui n'est malheureusement pas le cas des tribunaux administratifs français qui rendent trop souvent des décisions très teintées de juridisme, tardives et fonctionnant en ordre dispersé.

Une cour unique et spécialisée serait certainement susceptible de redonner confiance dans la justice à nos concitoyens.

L'existence d'une telle cour permettrait aussi d'avoir une expertise qui soit à la fois contradictoire et publique.

L'expertise n'a en effet d'intérêt que si les spécialistes appelés par les différentes parties peuvent se contester mutuellement au public, chacun sélectionnant dans les données scientifiques disponibles celles qui lui fourniront les arguments les plus solides pour justifier sa position et critiquer celle de son contradicteur.

Les auditions publiques de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques nous ont bien démontré que certaines affirmations, présentées depuis des années par de grands pontes comme des vérités incontestables, s'effondrent dès qu'elles sont soumises à la critique publique d'autres scientifiques.

Transposer le système de l'expertise criminelle aux litiges portant sur des questions d'environnement ou de protection de la santé se traduirait par un progrès certain du processus démocratique de prise de décision.

### *Recréer un Office de la protection contre les radiations ionisantes indépendant*

La réforme, qui a consisté à fondre dans un seul organisme, IRSN, l'ancien IPSN et l'OPRI, a été une erreur, même si l'idée de cette fusion a été à l'origine proposée par un des nôtres.

Les personnes chargées de protéger les travailleurs et l'ensemble de la population contre les effets de la radioactivité, quelle que soit son origine, ne devraient dépendre que des ministères de la santé et de l'environnement, et disposer d'un statut spécial les mettant à l'abri de toute pression extérieure.

### *Clarifier les mécanismes de contrôle de la sûreté des installations nucléaires*

Le contrôle des installations nucléaires peut s'exercer soit par le moyen d'un service de l'Etat, ce qui était le cas jusqu'ici en France, soit à travers une autorité indépendante du pouvoir exécutif, comme le Nuclear Regulatory Commission aux Etats-Unis.

Actuellement, la Haute autorité de sûreté nucléaire n'a d'indépendante que le nom.

En situation d'urgence, par exemple, elle " assiste le gouvernement ", alors qu'une véritable autorité indépendante prendrait seule les mesures et les sanctions appropriées.

Le refus de choisir entre les deux solutions possibles en créant un organisme hybride - un de plus - n'est pas fait pour renforcer la confiance de la population dans les activités nucléaires. Tous les sondages montrent que nos concitoyens doutent de l'honnêteté des contrôles, alors que la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection fait correctement son travail, comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises dans les études de l'Office parlementaire d'évaluation.

Au cours des débats sur la loi " transparence ", les socialistes ont plutôt choisi l'option du maintien d'une forte autorité de l'Etat dans ce domaine, et manifesté une certaine défiance envers les autorités indépendantes.

Un futur gouvernement socialiste devrait donc exprimer clairement son choix entre les deux solutions, en n'oubliant toutefois pas que l'option du contrôle sous la tutelle du gouvernement ne pourrait être crédible que si la structure ministérielle et administrative chargée de cette tutelle était, elle aussi, crédible, ce qui n'est plus le cas actuellement.

**Après avoir vécu sur les acquis d'une politique de service public planificatrice qui fonde notre originalité dans un contexte européen de « laisser-faire », l'actuelle majorité de droite s'apprête à élever le rythme de la libéralisation du marché de l'énergie.**

**Ce choix politique laissera nos concitoyens sans recours face aux errements du marché mondial.**

**Nous devons, en ce qui nous concerne, sortir d'une attitude par trop défensive en faisant évoluer notre système énergétique de manière bien maîtrisée.**

**Des propositions cohérentes et l'affirmation du rôle de la puissance publique doivent rétablir la confiance de la population et des milieux économiques dans un contexte instable où, en matière énergétique comme ailleurs, la nécessité d'être gouvernés est particulièrement ressentie.**